

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ST BRIEUC

2 BOULEVARD SEVIGNE - BP 2116
22021 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Tél. : 02-96-33-68-92
Minitel : 3617 INFOGREFFE
FAX : 02-96-33-58-03

AC2C

5 RUE ALEXANDRE FLEMING
22190 PLERIN

V/REF :

N/REF : 2005 B 1239 / 2007-A-2291

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ST BRIEUC certifie qu'il a reçu le 31/08/2007,

P.V. d'assemblée du 22/06/2007

- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

AC2C
Société par actions simplifiée unipersonnelle
5 RUE ALEXANDRE FLEMING
22190 PLERIN

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-2291 le 31/08/2007

R.C.S. ST BRIEUC 485 112 064 (2005 B 1239)

Fait à ST BRIEUC le 31/08/2007,

 Le Greffier


AC2C

Société par actions simplifiée au capital de 54.000 €
Siège social : 5 rue Alexander Fleming 22190 PLERIN
Rcs St Brieuc 485 112 064

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2007

L'an 2007,

Le 22 Juin à 18 heures,

Les associés de la société AC2C se sont réunis au siège social sur convocation verbale du Président.

Sont présents :

- Annaïk CELTON
- Geneviève LEGUILLON-GEFFARD.

Associés détenant la totalité du capital social.

Les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale désigne Madame Annaïk CELTON en qualité de Directeur général.

Elle disposera des mêmes pouvoirs de représentation de la société que ceux attribués au Président.

Madame Annaïk CELTON accepte ces fonctions.

L'assemblée générale décide de modifier les statuts en conséquence.

La résolution est adoptée à l'unanimité par Geneviève LEGUILLON, Annaïk CELTON ne prenant pas part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide l'ouverture d'un établissement secondaire à Rennes, 16 mail Anne Catherine et donne tous pouvoirs à Geneviève LEGUILLON pour effectuer les formalités y afférentes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

